

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 6 juin 2022, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absent :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 2 mai 2022
- 3.0 Adoption des comptes payés de mai 2022
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mai 2022
- 5.0 Dépôt Rapport du maire

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Dérogation :
 - 7.1 Dérogation mineure 2022-05-0006 – 200 chemin Astbury

- 8.0 Règlement :
 - 8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif à la prévention contre les incendies

- 9.0 Résolutions :
 - 9.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
 - 9.2 Appel d'offre Achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve
 - 9.3 PIIA 2022-04-0005 – 400 Principale Sud
 - 9.4 Décompte progressif no 1 de Eurovia pour les travaux de décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord
 - 9.5 Emprunt temporaire de 646 293\$ en lien avec le règlement d'emprunt 647
 - 9.6 Mandat mise à jour du Plan de sécurité civile



- 9.7 Mandat de réalisation des plans et devis de la rue Isabelle
 - 9.8 Desjardins – Entente de tarification
 - 9.9 Mandat évaluation de bâtiments
 - 9.10 Travaux de décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord – Directive de changement no 2
 - 9.11 Travaux de décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord – Directive de changement no 3
 - 9.12 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels – Subdivision du lot 6 473 044 (Rue King)
 - 9.13 Convention aide financière – Volet Redressement du programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier no YDN62237, GCO 20210518-14 – Demande de délai supplémentaire
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions des contribuables
- 12.0 Levée de l’assemblée

5162-2022-06-06

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d’ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

D’adopter l’ordre du jour déposé avec les ajouts suivants :

- 9.14 Vente du lot 1 801 790
- 10.1 Motion de Félicitations aux organisatrices et bénévoles de la Course Unis pour la Cause

5163-2022-06-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT l’article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l’égard de l’ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 2 mai au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité

QUE le procès-verbal de séance du 2 mai 2022 soit adopté.



ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 MAI 2022

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 31 mai 2022 soient adoptés :
Les activités courantes du 1^{er} au 31 mai 2022 : 206,734.19 \$
Les salaires du 1^{er} au 31 mai 2022 : : 30,029.86 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.317.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LES MOIS DE AVRIL 2022

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de mai 2022.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE WATERVILLE**

Chères citoyennes et citoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la loi des cités et villes, le maire doit annuellement faire rapport sur les faits saillants du rapport financier de la ville. Je vous présente donc mon rapport pour l'exercice financier qui se termine le 31 décembre 2021.

LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS (31 DÉCEMBRE 2021)

La Ville de Waterville avait prévu pour ses activités financières, à son budget 2021, des revenus et des dépenses de fonctionnement équilibrés de 3 433 815 \$.

L'exercice financier 2021 s'est terminé avec un excédent d'exercice à des fins fiscales de 447 235 \$. Cet excédent d'exercice s'explique par des revenus non budgétés (tel que: variation au rôle d'évaluation, mutations, compteur d'eau, réserves financières et subventions du MTQ) et à certaines dépenses contrôlées ou non réalisées.

De l'avis des vérificateurs, la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, les états financiers présentaient une image fidèle des résultats d'opérations de la Ville pour 2021 ainsi que de sa situation financière au 31 décembre de cette même année.



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION et BILAN DE L'ANNÉE 2021

Le programme triennal d'immobilisation de la Ville de Waterville adopté en décembre 2020 impliquait des dépenses d'investissements souhaitables de 2 043 436\$ pour l'année 2021. En 2021, nous avons vu à la réalisation de plusieurs de nos objectifs, et ce, malgré l'impact non négligeable qu'a eu la pandémie sur l'organisation et les activités municipales.

Au volet des infrastructures municipales, 2021 aura été une année importante en termes de travaux sur nos infrastructures municipales. Le plus important chantier de 2021 aura été celui permettant la réfection des conduites d'eau potable, sanitaire et pluviale et de la chaussée et trottoir sur les rues Principale Sud et Highland. D'un coût total de 2 106 139 \$, ce projet a pu être réalisé grâce à l'aide financière accordée par le programme FIMEAU et TECQ. Ce chantier aura duré plus de 8 semaines et sera terminé au courant de l'été 2022 par la pose de la 2^e et dernière couche d'asphalte.

Toujours du côté de la voirie, le remplacement de ponceaux et l'asphaltage du chemin de Courval dans le secteur rural ont été réalisés. Encore une fois, le soutien financier obtenu, cette fois par le programme PPA-SE et PPA-CE, nous a permis de réaliser ces travaux d'une valeur de plus de 160 000 \$.

Toujours au volet voirie, 2 nouvelles responsabilités sont maintenant assumées par notre équipe de voirie, soit la collecte du recyclage et le déneigement de la route 143. Dans les 2 cas, cela nous a permis d'optimiser les coûts liés à l'utilisation de nos camions (déchet et déneigement) et de consolider un poste à la voirie. De plus, le contrat d'entretien de la 143 réalisé pour le MTQ, nous permettra de dégager des revenus de cette opération, revenus qui seront investis dans l'entretien de nos chemins et rues.

Au département hygiène du milieu/eaux usées, nous avons fait vidanger les boues de l'étang 3. Cette opération très particulière est nécessaire périodiquement pour assurer le fonctionnement optimum de notre usine de traitement des eaux usées.

En termes de développement résidentiel, notons la signature de l'entente promoteur pour le développement Champêtre. Cette entente a permis d'assurer la réalisation des travaux de construction des infrastructures (rues et conduites) nécessaires pour assurer les services sur l'ensemble des terrains.

Finalement, les études financées liées au projet de transformation de l'église en Centre multifonctionnel se sont poursuivies grâce au financement du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Plusieurs rencontres du comité de travail formé pour soutenir le développement de ce projet ont eu lieu en 2021.



PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

Déjà en cours de réalisation, les travaux de décohesionnement, planage et pavage sur la rue Principale Nord, entre la rue André et Nichol, financés par le PAVL à hauteur de 85%, apporteront une amélioration significative à la chaussée ce secteur davantage rural. Il en est de même pour la réfection complète de la rue Rivier et du stationnement de l'hôtel de ville. L'asphaltage de la rue Isabelle sera aussi réalisé cet été.

En vue de la réalisation de travaux dans les prochaines années, un mandat de plans et devis est en préparation pour la rue Principale Nord (du pont à la rue Raymond) et un autre sera également donné pour la rue Denis.

Au niveau des réseaux d'eau potable, des travaux de mise aux normes sont en réalisation pour le réseau du secteur Earlstown. Pour le réseau urbain, le remplacement du débitmètre à l'eau brute sera réalisé d'ici la fin de l'année 2022.

Au volet culture et communautaire, des travaux importants seront réalisés en plusieurs étapes au parc d'Huntingville. C'est une revitalisation complète de ce magnifique parc qui avait vraiment besoin d'être remis aux normes et au goût du jour qui sera réalisée. Ces travaux importants, d'une valeur totale de 246 000 \$ sont rendus possibles grâce, à une importante subvention reçue du Fonds canadien de revitalisation des communautés (145 000 \$) et par le Fonds des milieux de vie de la MRC de Coaticook (35 000 \$). Tout comme nous l'avons fait pour les travaux du parc Bellevue, l'implication de notre équipe de voirie dans le suivi et la réalisation de certaines parties des travaux permettront à la Ville de minimiser l'impact de ce projet sur notre budget régulier d'entretien des parcs. L'ensemble de ces travaux sera terminé pour décembre.

Pour ce qui est du projet de transformation de l'église en Centre multifonctionnel plusieurs démarches essentielles au montage financier du projet sont en cours. L'objectif pour le conseil demeure le même, soit de pouvoir présenter un projet solide à la population dès que possible en 2022.

Le projet d'avoir à Waterville un point de service en santé a été mis sur la glace à cause de la pandémie. Nous continuons à faire valoir nos besoins et signifier l'intérêt de notre population pour obtenir un accès à des services de santé ici à Waterville. Nous sommes toujours à la recherche d'une opportunité de relance.

Depuis son approbation en 2021, le projet du CPE de Waterville est en développement par le CPE l'Enfantillage de Coaticook qui en sera le gestionnaire. Ce projet de longue haleine va bon train et mettra de la pression sur la réalisation du projet du Centre multifonctionnel pour minimiser le désagrément qu'aura à subir le Centre culturel et communautaire par une relocalisation temporaire.



Comme il se doit, j'aimerais terminer ce rapport par des remerciements à l'ensemble du personnel municipal pour leur dévouement et leur collaboration dans l'atteinte des objectifs de saine gestion, et ce malgré toutes les contraintes et les désagréments que nous auront imposés les mesures sanitaires dans la dernière année. Un merci particulier à notre équipe de voirie qui a su relever avec brio le déneigement de la 143. Cette nouvelle responsabilité a demandé une grande disponibilité et plusieurs sacrifices en termes de conciliation travail-famille. La qualité de votre travail s'est reflétée dans la qualité de la chaussée et la sécurité. Finalement, j'aimerais remercier les nombreux bénévoles œuvrant dans les différents organismes et comités de Waterville. Les dernières années ont été très difficiles et un retour vers une certaine normalité vous permettra de reconnecter avec le plaisir de faire la différence dans la vie des gens de notre communauté et pour nous d'apprécier encore plus votre dévouement et de votre générosité.

Nathalie Dupuis

Mairesse

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5165-2022-06-06

DÉROGATION MINEURE 2022-05-0006 - 200 CHEMIN ASTBURY

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 200, chemin Astbury a soumis une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant résiduelle entre le chemin et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2.2 2) du règlement de Zonage 614 prohibe l'installation d'un bâtiment accessoire entre le bâtiment principal et le chemin;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain ne permet pas l'installation du bâtiment accessoire à un autre endroit sur le terrain tout en demeurant fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est d'une superficie de 7521 mètres carrés et que la résidence est située à l'arrière;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté sera situé à une distance approximative de 50 mètres du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est d'avis que l'application de la réglementation cause un préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire entre le bâtiment principal et le chemin, tel que prohibé par l'article 6.2.2 du règlement de Zonage 614, sur l'immeuble situé au 200, chemin Astbury (lot 4 732 324);

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande de dérogation mineure tel que recommandé par le CCU.

5166-2022-06-06

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES

Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement relatif à la prévention contre les incendies.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, le projet de règlement est présenté et copie du projet de règlement remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5167-2022-06-06

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acquérir les produits pétroliers suivants :

Huile à chauffage
Diésel clair
Diésel coloré

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville acquiert ses produits selon le prix OBG en vigueur à chaque lundi de semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir des prix pour le transport des produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues de 2 entreprises indiquent les prix de transport suivant avant taxes pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023:



Soumissionnaire	Prix transport pour huile à chauffage	Prix transport pour diesel clair	Prix transport pour diesel coloré
Pierre Chouinard et fils	-0,0012 \$	-0,0012 \$	-0,0012 \$
Énergies Sonic Inc.	-0,0010 \$	-0,0010 \$	-0,0010 \$

CONSIDÉRANT QUE Pierre Chouinard et fils est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 à Pierre Chouinard et fils;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

5168-2022-06-06

APPEL D'OFFRES ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE NEUVE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

DE lancer un appel d'offres public pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve.

5169-2022-06-06

PIIA 2022-04-0005 - 400 PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 400, rue Principale Sud a soumis une demande pour la démolition du garage existant sur le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est assujetti au règlement sur les PIIA no. 618 – Secteur Principale Sud ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes assujetties au secteur Principale Sud doivent être analysées selon les critères d'analyse de l'article 5.3 du même règlement ;



CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est dans un mauvais état, la structure est affaissée et les murs pourris ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse du projet selon les critères en lien avec la démolition de bâtiments indiqués à l'article 5.3 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est d'avis que le projet respecte les critères d'analyse de l'article 5.3;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser le projet de démolition du garage sur l'immeuble situé au 400, rue Principale Sud (lot 1 801 689);

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5170-2022-06-06

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 DE EUROVIA INC POUR LES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Wsp nous recommande le paiement du décompte no 1 présenté par Eurovia;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 1 de Eurovia au montant de 65 923.06\$ taxes incluses pour les travaux de décohésionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord, tel que recommandé par Wsp.

5171-2022-06-06

EMPRUNT TEMPORAIRE DE 646 293 \$ EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 647

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 647 a été adopté pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Principale Nord (de la rue André au chemin Nichol) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a reçu l'approbation du MAMH ;



CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont aussi subventionnés par le programme PAVL, Volet redressement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débutés au mois de mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE les montants requis pour payer les travaux ne seront disponibles que plus tard;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'obtenir un financement temporaire;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville demande à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie un financement temporaire au montant de 646 293 \$ en lien avec le règlement d'emprunt 647 adopté par la municipalité et autorisé par le MAMH;

QUE la mairesse Nathalie Dupuis et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle soient autorisées à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

5172-2022-06-06

MANDAT MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du Plan de sécurité civile doit être mis à jour à chaque année ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Raymond Gagné, au montant de 5 288.85\$ taxes incluses, pour la réalisation de cette mise à jour;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de M. Ramond Gagné au montant de 5 288.85\$ taxes incluses;

De débiter le travail avec M. Gagné dès juin 2022.



MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ISABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue Isabelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 5 000 \$ et 10 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QU'après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000\$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la préparation des plans et devis pour de ces travaux de réfection ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Exp pour les services professionnels pour la réfection de la rue Isabelle au montant de 11 700\$ (étude géothermique, plans et devis et relevés d'arpentage) plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

DESJARDINS – ENTENTE DE TARIFICATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la révision de l'entente de tarification pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la nouvelle entente en date du 25 mai 2022;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve l'entente en date du 25 mai 2022 présentée par la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie;

QUE la mairesse Nathalie Dupuis et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle soient autorisées à signer ladite entente.



MANDAT ÉVALUATION DE BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire valider le coût de reconstruction de quelques bâtiments pour déterminer la valeur assurable;

CONSIDÉRANT l'offre de services de « spe valeur assurable » au montant de 3 105\$ plus les taxes applicable pour l'évaluation « bâtiments et les équipements » de l'hôtel de ville et la caserne incendie ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de « spe valeur assurable » aux conditions précédemment décrites.

TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 2

CONSIDÉRANT l'erreur de l'entrepreneur Eurovia au secteur no 174 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette erreur la Ville souhaite que les travaux soient réalisés tel que les modalités prévues au devis pour de la pulvérisation, c'est-à-dire de mettre en place une couche de base de pavage de 60mm de ESG-14 et une couche de surface de pavage de 40mm d'EC-10;

CONSIDÉRANT la directive de changement no 2 en date du 31 mai 2022;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'entériner l'acceptation de la directive de changement no 2 en date du 31 mai 2022 afin de permettre la continuation des travaux.

TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 3

CONSIDÉRANT QUE lors du planage du secteur 175 (tel que prévu au devis), l'entrepreneur constate que la couche était tellement mince qu'ils se sont rendus jusqu'au gravier;

CONSIDÉRANT QUE selon le concepteur des plans et devis et les personnes consultées, il est très recommandé d'augmenter le pavage pour ce secteur car la Ville aurait un gain de durabilité des travaux;



CONSIDÉRANT la proposition de directive de changement no 3 en date du 1^{er} juin 2022;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'entériner proposition de directive de changement no 3 en date du 1^{er} juin 2022 afin de permettre la continuation des travaux.

5178-2022-06-06

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS – SUBDIVISION DU LOT 6 473 044 (RUE KING)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 6 473 044 ont déposé un plan cadastral pour la subdivision du terrain en 2 lots;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs est exigée en vertu de l'article 4.6 du règlement de lotissement no. 615 pour ce genre d'opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser l'établissement de nouveaux parcs et espaces verts, tout en maintenant et entretenant ceux existants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas établir de parcs dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée constitue une somme d'argent ou de terrain qui doit représenter 5 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration à demander à ce que les propriétaires des lots versent une somme d'argent représentant 5% de la valeur du site selon les règles de calcul indiquées à l'article 4.6.3 du règlement de lotissement 615.

5179-2022-06-06

CONVENTION AIDE FINANCIÈRE – VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – DOSSIER NO YDN62237, GCO 20210518-14 – DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE:

- la Municipalité s'est engagé, par sa résolution 4937-2021-08-16, à respecter les modalités de la Convention d'aide financière relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet



Redressement ;

- la Municipalité doit respecter les modalités de cette convention ;
- la Municipalité peut demander par résolution au ministre, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois, son intention de terminer les travaux autorisés ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux, qui ne peut excéder un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE:

- les travaux pourraient ne pas être achevés le 17 juin 2022 ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que :

- la Municipalité reconfirme au ministre, par la présente résolution, son intention de terminer les travaux autorisés, accompagnée de l'échéancier de réalisation des travaux, qui ne peut excéder un délai de 24 mois à partir de la date de la lettre d'annonce du ministre.

5180-2022-06-06

VENTE DU LOT # 1 801 790

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 225 rue Gosselin désire acquérir de la Ville le lot # 1 801 790 afin de régulariser une situation dérogatoire et permettre la vente de sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des offres aux 2 propriétaires voisins de ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e propriétaire n'est pas intéressé à acquérir ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 225 rue Gosselin offre un montant de 5 100\$ à la Ville pour l'acquisition de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE les frais de notaire seront assumés par les propriétaires du 225 rue Gosselin ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

De vendre le lot # 1 801 790 pour un montant de 5 100\$ au propriétaire du 225 rue Gosselin;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer le contrat de cession.



VARIA

Motion de félicitations aux organisatrices et bénévoles de la Course Unis pour la Cause qui a réussi son pari de réunir près de 500 coureurs pour cette 7^e édition couronnée de succès pour un objectif d'environ 10 000\$.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune.

5181-2022-06-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h18.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

